



résilier son forfait mobile pour départ a l'étranger

Par **krischris**, le **18/11/2010** à **22:43**

Bonjour,

je me suis engagé le 18 septembre 2010 chez bouygue telecom pour une durée de 24 mois, ne trouvant pas d'emploi dans ma région, je compte repartir vers la nouvelle-calédonie en janvier 2011, mes amis se trouvant sur place m'affirmant qu'il y a du travail et pouvant m'héberger chez eux les 1er temps.

Je voulais savoir si ce motif est recevable et quels sont les documents que bouygue est en droit d'exiger pour valider la résiliation pour départ a l'étranger?

Je vous remercie d'avance de votre réponse,

cordialement

krischris

Par **Domil**, le **18/11/2010** à **23:18**

La nouvelle-Calédonie, c'est en France, aux dernières nouvelles :)

Ce n'est donc pas le déménagement à l'étranger qu'il faut invoquer mais le déménagement dans une zone non couverte par Bouygues.

Vous résiliez en LRAR en les avisant de votre déménagement en Nouvelle-Calédonie, et en leur donnant votre nouvelle adresse.

Par **krischris**, le **19/11/2010** à **00:09**

merci pour votre très rapide réponse, c'est aussi ce que je pensais mais comme je n'ai pas trouvé beaucoup d'infos sur le net, je doutais!

Par **Cute_girl**, le **25/01/2011** à **18:07**

Bonjour,

Je suis venue en France afin de faire mes études. J'ai alors pris un abonnement téléphonique chez SFR, et vu que l'année dernière j'ai changé d'offre, mon contrat a été renouvelé.

Maintenant, j'ai fini et je désire rentrer définitivement chez moi. J'ai donc contacté SFR, et leur ai même adressé un courrier, pour leur expliquer la situation et ainsi demander la résiliation de mon contrat, mais ils ont refusé d'y donner suite. Ils exigent absolument un contrat de travail ou une convention de stage à l'étranger.

Je me permets alors de vous contacter pour vous demander si vous avez un conseil à me fournir voire une solution à mon problème.

Merci par avance.

Par **Domil**, le **25/01/2011** à **19:49**

SFR n'a pas à refuser. Vous avez envoyé votre résiliation en LRAR pour départ à l'étranger, vous allez donc révoquer l'autorisation de prélèvement en même temps que vous allez cloturer votre compte en banque.

Par **Cute_girl**, le **25/01/2011** à **20:01**

Oui oui bien sûr que je vais arrêter les prélèvements de SFR. Mais je ne veux pas que cela me crée des problèmes par la suite !!!